

DIAG POST COVID

Accompagnement de l'UIMM Loire-Atlantique

pragmatique
pluridisciplinaire
individualisé

LANCEMENT DU DIAG POST COVID

L'UIMM Loire-Atlantique vous propose un soutien renforcé pour vous accompagner dans la reprise de l'activité et préparer l'avenir, le « Diag Post Covid ». Vous souhaitez bénéficier de l'expertise de consultants pour gérer les impacts de la crise sanitaire sur l'activité de votre entreprise ? Nous vous proposons une approche pragmatique pour organiser ou structurer l'entreprise dans ce contexte particulier. L'UIMM Loire-Atlantique vous accompagne, de manière pluridisciplinaire (juridique, compétence, HSE et/ou financier), en vous proposant un diagnostic individualisé, à la carte et sur mesure. Après un premier rendez-vous avec nos experts, une feuille de route vous sera proposée alliant outils, planning, financement et gestion des compétences liée aux actions préconisées.

La mise en œuvre du Diag Post Covid est finançable pour les entreprises relevant de l'OPCO2I et de moins de 250 salariés dans le respect des modalités de celui-ci. Vous pourrez obtenir une prise en charge jusqu'à 10 jours. Il est aussi ouvert aux entreprises ayant déjà réalisé un diagnostic RH / GPEC dans les 3 dernières années civiles.

Pour plus d'informations sur le « Diag Post Covid », [cliquez ici](#).

PARCOURS DIRIGEANT 4.0

La période de pandémie que nous traversons nous demande une grande capacité d'adaptation et de réactivité. Elle bouleverse nos organisations dans leur communication, leur management, leurs circuits de décision et dans leur structuration elle-même. La pédagogie, la méthodologie, des objectifs clairs et un cap défini sont nécessaires pour faire face aux nombreuses résistances au changement que nous rencontrons. Il s'agit de changer de paradigmes dans un monde où le numérique accélère tout.

Le programme « Parcours Dirigeant 4.0 », créé au niveau national et relayé dans notre département a pour objectif d'accompagner vos organisations à ces transformations. Il se nomme « Parcours 4.0 » car les mutations abordées sont numériques mais également humaines, organisationnelles et structurelles.

Découvrez le programme de cette seconde promotion [en cliquant ici](#).

Ce projet vous intéresse ? Contactez Florence André au 02 51 92 72 67 / 06 63 37 24 52 ou f.andre@ui44.fr



PLUS DE 650 APPRENTIS INGÉNIEURS ACTUELLEMENT À L'ITI Pays de la Loire : UN EFFECTIF RECORD DEPUIS PRÈS DE 30 ANS !

Lundi 28 septembre, l'ITI Pays de la Loire a accueilli 252 futurs ingénieurs de spécialité, au sein de ses écoles partenaires (Centrale Nantes, ESAIP, IMT Atlantique, Polytech Nantes). Pendant 3 ans, ils vont être formés à 12 spécialités techniques et scientifiques et auront comme point commun un parcours en alternance en entreprise et la prise en compte des dimensions organisationnelles, humaines et économiques de leurs projets.

Les futurs ingénieurs évolueront principalement dans des entreprises industrielles et de service de la région Pays de la Loire et du grand ouest.

Cette année, 2 nouvelles formations ont accueilli leur première promotion :

- Transformation Digitale des Systèmes Industriels à IMT Atlantique (Nantes)
- Systèmes Embarqués Communicants à Centrale Nantes

Quelques candidats des formations « Contrôle Commande des Systèmes Embarqués » à Polytech Nantes, en « Mécanique » et en « Systèmes embarqués » à Centrale Nantes sont toujours à la recherche d'une entreprise d'accueil.

Si vous recherchez un.e apprenti.e ingénieur.e pour un contrat 36 mois, n'hésitez pas à adresser vos offres d'alternance à : communication@iti-pdl.com



GEIQ INDUSTRIE 44

A compter du 5 octobre, nous accueillerons Patricia Rousseau en tant que Chargée des relations entreprises. Elle remplace Bénédicte Véron, à ce poste depuis 6 ans. Elle devra assurer une continuité de services pour les actions en cours.

En effet, de nombreuses entreprises continuent de recruter et les parcours suivants sont déjà planifiés :

- Un parcours de formation en tuyauterie en contrat pro GEIQ avec l'AFPA de Saint-Herblain démarre le 19 octobre. Deux salariés GEIQ y sont déjà inscrits, il nous reste des places et des candidats à vous présenter.
- Une formation pré qualifiante en soudage a démarré le 7 septembre pour dix personnes (quatre pour le GEIQ) au Pôle formation - UIMM. Cette formation se poursuivra par un contrat de pro GEIQ à compter du 16 novembre
- Une formation pré qualifiante en soudage / chaudronnerie / tuyauterie va démarrer le 2 novembre pour dix personnes (six pour le GEIQ) au Pôle formation - UIMM. Cette formation se poursuivra par un contrat de pro GEIQ à compter du 18 janvier 2021.
- Un parcours de formation en usinage en contrat pro GEIQ avec le Pôle formation - UIMM - centre de Nantes démarre le 16 novembre. Trois salariés GEIQ y sont déjà inscrits, il nous reste des places et des candidats à vous présenter.

Vous souhaitez rencontrer ces candidats ? N'hésitez pas à nous contacter.

LA « CUFPA », CONTRIBUTION UNIQUE

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le régime des contributions formation professionnelle et apprentissage. Elle fusionne les contributions formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage en une contribution « unique », la CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance). La collecte du deuxième acompte de la « CUFPA », initialement prévue au 15 septembre, est reportée au 31 octobre. Collecte au titre des salaires 2020 des entreprises de 11 salariés et plus :

- Février 2020 : versement du premier acompte de 60 % calculé sur la masse salariale 2019
- 31 octobre 2020 : versement du deuxième acompte de 38%

Pour faire votre déclaration en ligne, [cliquez ici](#). Pour toute information, contactez votre conseiller en formation 2i Pays de la Loire

EFFICACITE ENERGETIQUE

L'ADEME & Greenflex lancent le programme INVEEST, destiné aux acteurs du financement dans l'industrie et visant à renforcer la compétitivité industrielle en accélérant le financement de projets d'efficacité énergétique. L'objectif est de faire monter en compétence les décideurs financiers pour les aider à concrétiser les projets d'efficacité énergétique en intégrant les bons montages financiers et les subventions éventuelles. Selon votre fonction et votre secteur d'activité, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% du coût de la formation (financement du programme par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et par la Commission Européenne). Plus d'informations [ici](#).

CORONAVIRUS – COVID-19

Le Protocole national de déconfinement pour les entreprises du Ministère du Travail a été actualisé le 17 septembre 2020.

A retenir :

- Précision sur le niveau 4 du tableau proposé en annexe 4, figurant en grisé : cette colonne correspondrait à une situation « normale », où le virus ne circule plus
- Remplacement du vocable « EPI » par « équipement » et « dispositif de protection des salariés » pour viser les masques et les gants notamment
- Abaissement de la prise en charge et de la durée d'isolement des cas contacts « à risque » à une période de 7 jours

Le protocole actualisé est disponible [en cliquant ici](#).

DERNIÈRES MODIFICATIONS DES DISPOSITIFS D'ACTIVITÉ PARTIELLE

Deux décrets du 25 et du 29 septembre modifient les dispositions actuelles sur l'activité partielle de droit commun modifiée et l'activité réduite pour le maintien en emploi (ARME). Le taux de l'allocation d'activité partielle à 60%, actuellement applicable, s'arrêtera au 31 octobre. Les pénalités prévues en cas de non-respect des engagements en matière d'emploi dans ARME sont recentrées sur les licenciements pour motif économique et ne concernent plus l'ensemble des ruptures du contrat pour motif économique. Le décret entérine également le bénéfice de l'allocation au taux de 60% dans le dispositif ARME peu importe la date de conclusion de l'accord collectif.

Pour plus d'informations et des modèles, [cliquez ici](#).

ACTIVITÉ PARTIELLE ET GARDE D'ENFANT SUITE À FERMETURE D'ÉCOLE OU DE CLASSE

Depuis le 1^{er} septembre, les salariés contraints de garder leur enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture pour raison sanitaire de la classe ou de l'établissement d'accueil de leur enfant ou en raison de l'identification de l'enfant comme cas contact, sans pouvoir télétravailler, sont pris en charge par l'activité partielle. Le salarié doit remettre à son employeur soit un justificatif attestant de la fermeture de la classe ou de l'établissement d'accueil soit un document de l'assurance maladie attestant que l'enfant est identifié cas contact à risque. Il fournira en outre une attestation sur l'honneur indiquant qu'il est le seul des deux parents demandant à bénéficier d'un arrêt de travail au titre de l'obligation de la garde de son enfant.

[Questions – réponses Ministère du travail mise à jour du 29 septembre 2020](#)

GUIDE SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour aider les chefs d'entreprises à se saisir des dispositifs mis en place par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire, la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, publie un guide rassemblant l'ensemble des mesures mobilisables par les TPE, PME et les ETI industrielles. Ce guide sera actualisé régulièrement.

Pour consulter et télécharger le guide : [cliquez-ici](#)

PME : REALITE AUGMENTEE AU SERVICE DE LA CONQUETE COMMERCIALE

Vous êtes une PME industrielle en recherche de leviers commerciaux ? Images & Réseaux et ADN Ouest organisent, le 17 novembre, de 10h à 12h, à Nantes, un événement : « PME : réalité augmentée au service de la conquête commerciale », au cours duquel Duarib (adhérent de l'UIMM Loire-Atlantique) témoignera sur un projet qui a révolutionné l'expérience client pour accélérer l'achat et conquérir de nouveaux marchés.

Informations et inscription, [en cliquant ici](#).

AGENDA

9 oct.	Réunion d'information 360 ACTU Visio-conférence
9 oct.	Formation « Intégration de la prévention dans le management de l'entreprise » Saint-Herblain
13 oct.	Formation « Mettre en place et conduire les entretiens pro. » Saint-Herblain
16 oct.	Réunion d'échanges HSE « Port du masque et vêtement de travail » Visio-conférence
13 nov.	Club animateurs Sécurité « Actualités réglementaires et échanges » Saint-Herblain